

Conseil Municipal du Mardi 14 mai 2024 à 20h00

Délibération N° 2024/026

Date de la convocation : 07 mai 2024

Conseillers en exercice : 25

Conseillers présents : 20

Représentés : 4

Présents : Sylvie LAROCHE, Claude HAMEL, Michel BOUTEILLER, Béatrice NUGEYRE, Laurent MARCHESI, Eric MAUR, Sophie PAIN, Pierre PELTIER, Odile BREANT, Brigitte MOREL, Isabelle GUGUMUS, Philippe RIVES, Pierre-Alain HIRSCH, Alexis LEON, Dior DEMEULENAERE-SENE, Hakim GIBERT, Olivier ARTHUR, Hélène CHARVET, Caroline GARRIGUES, Gwenaël MAGNANT.

Absents excusés : Marie-Pierre PADULAZZI procuration à Odile BREANT, François NICOLAS procuration à Claude HAMEL, Kenan KOC procuration à Pierre-Alain HIRSCH, Caroline CLAVÉ procuration à Sylvie LAROCHE, Marie DOINEL

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Pierre-Alain HIRSCH

OBJET : SUBVENTION AU CCAS – APPROBATION CONVENTION 2024

Considérant le souhait de la commune d'ISNEAUVILLE de verser comme tous les ans au Centre Communal d'Action Sociale d'ISNEAUVILLE une participation financière pour son fonctionnement d'un montant de 25 000 €,

Considérant la nécessité de signer une convention entre la ville d'ISNEAUVILLE et le Centre Communal d'Action Sociale,

Après lecture de la convention annexée à la présente délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver cette convention
- d'autoriser Madame la Maire à signer celle-ci
- de verser un montant de 25 000 € au CCAS d'ISNEAUVILLE prélevé sur l'article 657362 du Budget primitif 2024

Le secrétaire de séance,
Conseiller municipal,

Pierre-Alain HIRSCH

Transmis en Préfecture :

Affichage :



22 mai 2024

22 mai 2024

Pour copie conforme,

La Maire,

Sylvie LAROCHE

